

Réforme du droit de la nationalité: un atout pour l'économie luxembourgeoise?

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce publie régulièrement des prises de position et des documents de réflexion à destination des entreprises, des autorités politiques et du grand public. Dans son nouveau bulletin «Actualités & Tendances», le Département Economique de la Chambre de Commerce s'intéresse à la question de la modernisation du droit de la nationalité à travers le projet de loi n° 5620 sur la nationalité luxembourgeoise. Ce dernier prévoit notamment la possibilité de la «double nationalité», enjeu crucial vu que la production de richesse dépend en grande partie de l'ouverture du Grand-Duché sur l'étranger et de la contribution des nombreux salariés et entrepreneurs étrangers à la vie socio-économique. Dès lors, la Chambre de Commerce insiste sur l'importance de l'intégration des étrangers en vue d'une forte cohésion sociale, que cette intégration s'opère dans les entreprises ou plus largement sur le marché du travail, ou encore de plus en plus au niveau associatif. Il est en effet juste et souhaitable d'accorder aux étrangers qui ont fait de réels efforts d'intégration toute leur place au sein de la communauté nationale. Le projet de loi n°5620 implique à cet égard une véritable modernisation du droit de la nationalité luxembourgeoise, en comportant notamment la reconnaissance de la double nationalité, ainsi qu'une refonte des critères d'attribution de la nationalité et une amélioration de la procédure de naturalisation. La Chambre de Commerce voit dans ladite

15/10/2007 12:03 NO : 15111438326 PAGE : 003 DE 008

AGEFI Luxembourg

reconnaissance trois avantages principaux, qui constituent autant des atouts pour l'économie luxembourgeoise. Le premier consiste à permettre aux Luxembourgeois émigrés de maintenir des liens étroits avec le Grand-Duché, et ainsi à favoriser la promotion du pays à l'étranger. Le deuxième avantage relève de l'amélioration générale des conditions d'intégration pour les populations étrangères de plus en plus en demande. Dernier avantage enfin, la reconnaissance de la double nationalité renforce la cohésion sociale en dynamisant le corps électoral et en permettant une meilleure prise en compte du point de vue des salariés et des entrepreneurs, créateurs de richesse mais qui n'influencent pas directement les choix collectifs. La Chambre de Commerce conclue dans son analyse que la double nationalité est bien un enjeu majeur qui bénéficie à l'économie luxembourgeoise.

Les intéressés peuvent commander gratuitement la nouvelle édition de «Actualités & Tendances» auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce (tél.: 423939-354, e-mail: eco@cc.lu). Il peut également être téléchargé librement sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).